

Des voix: La question!

M. Kushner: . . . la commission Macdonald—je suis en train de poser ma question—n'est rien d'autre qu'un outil électoral qui vise à fournir au gouvernement certains renseignements avant les élections . . .

Des voix: Règlement.

Mme le Président: A l'ordre. Le député doit poser une question.

M. Kushner: J'ai presque terminé. On m'a dit que la commission fournirait certains renseignements au gouvernement avant les élections et présenterait son rapport plus tard. Quel gaspillage d'argent seulement pour renseigner un parti politique! Ma question . . .

Une voix: Il n'y a pas de question!

M. Kushner: Ma question s'adresse au premier ministre et je voudrais qu'il y réfléchisse pendant le congé de Noël. Acceptera-t-il de créer une commission objective, puisque c'est pour cela que le Parlement existe, dont les membres seraient nommés par les trois partis représentés à la Chambre des communes et qui présenterait son rapport dans quatre mois? Nous ne pouvons pas attendre plus longtemps que quatre mois.

Mme le Président: A l'ordre, à l'ordre.

M. Kushner: Je suis en train de poser ma question.

Mme le Président: La parole est au député de Central Nova.

M. MacKay: Ma question s'adresse au solliciteur général. Le 26 mars dernier, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une question au sujet de la politique de la GRC à l'égard des indicateurs payés.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ne voulez-vous pas répondre à l'autre question, monsieur le premier ministre?

Mme le Président: Le député de Calgary-Est semble perplexe, mais je ne peux pas obliger un député à répondre à une question. Il n'y a donc pas de réponse à sa question.

M. Kushner: En effet, madame le Président, la question que j'ai posée au premier ministre . . .

Mme le Président: La parole est au député de Central Nova.

M. Kushner: Ma question était la suivante: le premier ministre est-il disposé à créer une commission . . .

Mme le Président: A l'ordre.

M. Kushner: Je sais qu'il ne veut pas le faire.

Mme le Président: A l'ordre. Le député devrait . . .

M. Trudeau: . . . écouter le Président de la Chambre.

Mme le Président: . . . se consoler en songeant que la question est parfois plus importante que la réponse.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): D'habitude.

Questions orales

M. Clark: Généralement.

M. MacKay: C'est une observation très pertinente, madame le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. MacKay: Dans le même esprit, je voudrais poser une question au solliciteur général.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA POLITIQUE À L'ÉGARD DES INFORMATEURS PAYÉS—LES RENSEIGNEMENTS DONNÉS AUX TRIBUNAUX

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je voudrais rappeler au solliciteur général que le 26 mars dernier, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une question concernant la politique de la GRC à l'égard des informateurs payés. Le 5 novembre dernier, le solliciteur général m'a fourni une réponse écrite en prétendant que, «sans exception», lors qu'un témoin est un informateur payé par la GRC, les tribunaux en sont informés. Il y a quelques jours, le 15 décembre, le ministre m'a envoyé une version modifiée de cette politique, en vertu de laquelle ce renseignement n'est fourni aux tribunaux que lorsqu'il est en rapport avec le procès en cours.

Puis-je demander au solliciteur général de nous dire qui est chargé de décider ce qui est et ce qui n'est pas en rapport avec une affaire dont les tribunaux sont saisis et si sa politique modifiée—et j'en ai déjà discuté à maintes reprises avec lui—a été adoptée rétroactivement, étant donné les circonstances qui ont entouré le procès des meurtriers des deux agents de police de Moncton en 1974?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je puis vous énoncer clairement la politique en vigueur, selon laquelle lorsqu'un témoin a été payé pour donner des renseignements concernant une affaire en cours, ce fait est signalé au tribunal ainsi que toutes les circonstances entourant le paiement.

LE PROCÈS POUR MEURTRE DE MONCTON

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, le solliciteur général serait-il disposé à nous donner les détails de la collaboration qui a existé entre les deux meurtriers et la GRC avant l'enlèvement de Stein et le meurtre des deux policiers de Moncton, détails que les témoins de la GRC ont apparemment omis de fournir au tribunal?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'ai examiné cette affaire de près à la suite de la lettre que m'a envoyée le député. J'ai passé les événements en revue avec le commissaire de la GRC. Je suis convaincu qu'en l'occurrence, il n'y a pas eu infraction à la politique dont je viens de parler.